



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2580

Attribution de subventions pour un montant total de 33.000 euros dans le cadre de l'Entreprenariat en Economie Sociale et Solidaire et le développement des activités économiques, et la promotion de la consommation responsable

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2016/2580 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 33.000 EUROS DANS LE CADRE DE L'ENTREPRENARIAT EN ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES, ET LA PROMOTION DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 25 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, la municipalité a défini sa stratégie globale en matière d'économie sociale et solidaire. Cette stratégie comprend en particulier un axe concernant le soutien à l'entrepreneuriat en ESS et le développement d'activités économiques, et un axe concernant la promotion de la consommation responsable. La mise en œuvre de cette stratégie repose en particulier sur le soutien à différents acteurs du territoire.

Action 1 : La Coopérative d'Activités et d'Emploi Cap Services et le projet Talents 9

Le concept de Coopérative d'Activités et d'Emploi (CAE) est né à Lyon au début des années 90 pour faire face à la crise économique. Une CAE est un "outil" permettant aux porteurs de projet de limiter la prise de risque au lancement de leur activité. Elle propose un cadre juridique, économique, social et humain aux porteurs souhaitant tester leur projet en grande nature. Toute activité artisanale, commerciale ou de service, peut être exercée en CAE, à l'exception des activités soumises à des contraintes réglementaires ou financières.

Confidentiel à l'origine, le concept s'est rapidement développé en France (il existe environ 80 CAE en France, dont 70 regroupées au sein du réseau "Coopérer pour Entreprendre" qui représente environ 4 000 entrepreneurs salariés, dont 54 % de femmes). Pour le créateur, les avantages de la CAE sont multiples :

- il apprend le métier d'entrepreneur tout en l'exerçant dans un cadre sécurisé ;
- les contraintes administratives, comptables et juridiques sont mutualisées au sein de la CAE et ne sont donc pas à sa charge ;
- il conserve un statut de salarié, et donc la couverture sociale protectrice légale du salarié ;
- enfin, il fait partie d'un réseau d'entrepreneurs, ce qui favorise la collaboration et l'échange de pratiques.

La CAE propose un accompagnement dans la durée afin de développer progressivement l'activité jusqu'à parvenir à un revenu stable et suffisant. L'entrepreneur-salarié peut ensuite devenir associé de la CAE et participer à son animation et à l'accompagnement des nouveaux porteurs de projet. A tout moment, il peut aussi décider de la quitter pour poursuivre son activité de manière autonome.

La SA SCOP Cap Services a été la première coopérative d'activité et d'emploi créée en France en 1995. En 2015, elle a accompagné environ 422 personnes dont 209 Lyonnais. Un tiers d'entre eux perçoivent le RSA à leur entrée dans la coopérative.

Cap Services s'engage fortement pour essayer le concept de CAE sur le territoire lyonnais et rhônalpin. Elle participe activement au développement de nouvelles CAE en partenariat avec les collectivités territoriales et acteurs locaux de l'accompagnement de publics vers l'insertion professionnelle par l'emploi ou la création d'entreprise.

Depuis 2007, Cap Services accompagne le développement du projet Talents 9 qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville sur le quartier de la Duchère. Après avoir fait apparaître un besoin en matière d'accompagnement d'activités sur ce territoire, Cap Services s'est proposée pour accompagner le développement du projet Talents 9 et assurer un transfert de compétences à l'animateur du projet sur les premières années d'activités.

En 2011, la décision a été prise avec l'ensemble des partenaires de ne pas créer un cadre juridique spécifique à Talents 9 mais de l'adosser à Cap Services, l'objectif étant de permettre des économies d'échelle. Dans le même temps, Talents 9 a été installé dans les locaux de la Maison de la Création d'Entreprises.

Talents 9 a réalisé 50 accompagnements en 2015. Initialement destinée aux entrepreneurs de Lyon 9^e, la coopérative élargit son territoire vers les entrepreneurs des communes du Nord-Ouest Lyonnais.

Le projet Talents 9 et l'appui de Cap Services s'articulent autour de 3 axes :

- assurer la gestion de Talents 9, les aspects administratifs, juridiques, comptables, sociaux et fiscaux étant pris en charge par Cap Services ;
- accompagner le développement de la coopérative ;
- promouvoir la Coopérative sur son territoire afin de développer la prescription des partenaires et l'intérêt de futurs entrepreneurs.

Pour réaliser sa mission, Cap Services sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de fonctionnement de 7 500 €. Pour poursuivre le développement de Talents 9, Cap Services sollicite la Ville de Lyon pour une subvention de 5 500 €.

Par délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, vous avez accordé à l'Association Cap services une subvention de fonctionnement de 9 000 € afin de réaliser sa mission et de 5 500 € pour poursuivre le développement de Talents 9.

Le budget prévisionnel de Cap Services est de 655 030 €, dont 96 038 € pour l'accompagnement du projet Talent 9 et 36 000 € pour le fonctionnement de la Coopérative d'Activités et d'Emploi.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à Cap Service une subvention de 7 500 € pour le fonctionnement de la Coopérative d'Activités et d'Emploi et de 5 500 € pour l'accompagnement du projet Talent 9.

Action 2 : L'incubateur Ronalpia

Créée en 2013, l'Association Ronalpia a pour objet de promouvoir la création et le développement d'entreprises sociales pérennes et à fort impact social. Cette promotion est assurée par un accompagnement stratégique des entrepreneurs sociaux ainsi que par un soutien financier à ces mêmes porteurs.

Ronalpia compte parmi ses partenaires fondateurs l'incubateur francilien Antropia et l'école lyonnaise 3A. Ronalpia s'inspire du dispositif Antropia, premier incubateur d'entreprises sociales lancé par une école de management en France. Ronalpia a ainsi bénéficié de sa méthodologie d'accompagnement, développée par l'Institut de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Social (IIES). Ronalpia a pour mission :

- d'apporter un accompagnement stratégique, un soutien logistique, un réseau de partenaires techniques et financiers à des porteurs de projets à la recherche de la maximisation de l'impact social ;
- de faire émerger de nouveaux entrepreneurs sociaux en Rhône-Alpes, et par là même développer des projets pérennes à forte valeur ajoutée sociale ;
- de développer un accompagnement innovant sur le territoire qui vient en complément des dispositifs existants ;
- de contribuer au développement de l'entrepreneuriat social, à sa professionnalisation et l'optimisation de son impact sur le territoire Rhônalpin en mettant en lumière des initiatives porteuses de sens.

L'incubateur dispose d'un espace de co-working au cœur du Campus René Cassin (Lyon 9^e) qui accueille les entrepreneurs sociaux incubés. Ronalpia est animé par 3 salariées et fait appel à plusieurs "accompagnateurs" consultants pour le suivi et la formation des entrepreneurs.

Ronalpia a lancé son premier appel à candidatures en 2013. La troisième promotion a été intégrée en mars 2016 avec 8 nouveaux projets d'entreprises, sur des champs très variés comme l'alimentation, l'insertion, le handicap, l'économie circulaire, etc.

La Ville de Lyon a souhaité orienter son soutien à l'incubateur sur l'accompagnement d'un projet en particulier. La Ville de Lyon et Ronalpia ont choisi d'un commun accord d'orienter le soutien de la collectivité vers l'accompagnement du projet "Collectif des flous furieux", un média participatif « à l'usage des personnes singulières ».

Les institutions sociales et médico-sociales sont peuplées de personnes extraordinaires, aux vies hors norme, aux regards décalés, aux pensées singulières... Le Collectif leur propose de s'approprier des outils de création multimédia (audiovisuel, photographie, radio, presse écrite...) pour construire un nouveau regard sur la société, en partenariat avec des étudiants, professionnels et structures de l'audiovisuel et des médias.

Le Collectif permet :

- l'accès à la représentation médiatique pour des publics habituellement peu représentés ;
- la création d'un espace de rencontre de publics qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer (personnes en institutions Sociales ou Médico-Sociales/professionnels culture et médias) ;
- un changement de paradigme dans la représentation des personnes en situation de handicap ou de fragilité sociale, en s'appuyant sur leurs talents et compétences, et la possibilité d'un accès à une forme de professionnalisation.

Ce projet s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire avec un modèle économique hybride. Il bénéficiera de 9 mois d'accompagnement stratégique, de formations collectives ou de coaching individuel et de mise en réseau.

Ronalpia sollicite une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet « Collectif des flous furieux », que je vous propose de lui accorder compte tenu de l'intérêt de cette action.

Par délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, vous avez accordé à l'Association Ronalpia une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement post-crédation du projet « Epicerie Mobile ».

Le budget prévisionnel pour cette action est de 14 080 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à Ronalpia une subvention de 5 000 € pour l'accompagnement du projet « Collectif des flous furieux ».

Action 3 : - Rhône Développement Initiatives

Rhône Développement Initiative (RDI) est une association loi 1901, qui a pour objectif principal la promotion des entreprises créant de l'emploi pour les personnes en situation d'exclusion. RDI soutient les initiatives des associations et des entreprises d'utilité sociale, génératrices d'emploi et d'insertion et favorise l'initiative créatrice d'emplois et d'activités, par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une entreprise, notamment auprès de publics en difficulté.

RDI est affilié au réseau France Active, opérateur majeur de la lutte contre l'exclusion dont elle est la représentante sur le département du Rhône, et au réseau France Initiative qui regroupe 250 plateformes d'initiative locale en France. RDI a deux activités :

- l'accompagnement et le financement de structures de l'Economie Sociale et Solidaire (SIAE, associations employeuses, etc.) dans leur phase de création ou de développement ;
- l'accompagnement et le financement de créateurs de Très Petites Entreprises afin de leur permettre d'accéder au crédit bancaire.

Dans le cadre de son soutien aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), RDI propose un accompagnement personnalisé au travers du Dispositif Local d'Accompagnement et apporte un soutien financier sous la forme de garantie sur prêt bancaire et d'apports en quasi fonds propres afin de pérenniser leur développement ou assurer leur consolidation.

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) :

Le DLA soutient des associations afin de consolider leurs compétences, développer leur activité, pérenniser et créer de l'emploi. Depuis 2003, plus de 900 structures ont pu bénéficier de ce dispositif. Le projet de la structure, la stratégie de consolidation et l'organisation interne représentent 65 % des accompagnements individuels. Les thématiques abordées en ateliers collectifs répondent à des besoins auprès d'un ensemble d'associations : renforcement de la fonction de pilotage économique et financier et sensibilisation à la gestion et la fonction d'employeur comme une responsabilité sociale à intégrer.

En 2015, 112 associations ont bénéficié d'une mission d'assistance et de conseils par un prestataire spécialisé. Une sur trois était lyonnaise. C'est en moyenne 5,5 jours d'accompagnement par structure bénéficiaire et 1 313 emplois consolidés.

Le soutien financier : en 2015, 39 entreprises solidaires ont été financées dont 18 lyonnaises. 80 % sont des associations. 23 % relèvent de projets en émergence ou en création. Tous les secteurs d'activités sont représentés avec une représentation plus forte pour la culture et le développement local. 1 700 000 € ont été mobilisés par RDI en 2015, associés à des cofinancements. Au cours de cette dernière année, 1313 emplois ont ainsi pu être créés ou consolidés.

RDI sollicite une subvention de 5 000 € pour son fonctionnement, que je vous propose de lui accorder compte tenu de l'intérêt communal présenté par ce dernier.

Par délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, vous avez accordé à l'Association RDI une subvention de fonctionnement de 5 000 € afin de réaliser sa mission.

Le budget prévisionnel pour cette action est de 834 318 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à RDI une subvention de 5 000 € pour son fonctionnement.

Action 4 : La mise en œuvre de la stratégie à « l'innovation et aux coopérations économiques » de la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

La Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire Rhône-Alpes (association loi 1901) est l'organisation régionale représentative des mouvements et des syndicats d'employeurs de l'économie sociale et solidaire en Rhône-Alpes.

Les quinze premières années d'existence de la CRESS Rhône-Alpes ont été consacrées principalement à la reconnaissance institutionnelle de l'ESS. L'enjeu des dix années à venir consiste à renforcer la CRESS comme l'organisation permettant le développement de ce mode d'entreprendre et contribuant à l'essor d'un modèle de développement économique innovant, durable et inclusif.

Depuis 2015, la CRESS structure, à l'échelon régional, une offre de services complète dédiée au développement des entreprises par l'innovation sociale et les coopérations économiques. Cette offre de services, qui cible les entreprises (ESS et hors ESS) et les collectivités territoriales, a pour finalité de contribuer au développement économique régional par la réponse aux besoins sociaux non couverts et par la mise en place de dynamiques collectives de coopérations entre entreprises (et collectivités territoriales).

Cette stratégie est mise en œuvre par la cellule « développement économique » qui regroupe :

- un appui au développement des entreprises de l'ESS par l'innovation (sociale, technologique et organisationnelle) ;
- un appui aux entreprises dans leurs démarches de coopération économique et de développement d'affaires ;
- la constitution d'une ingénierie de parcours d'insertion sur les filières « verte » et « blanche » pour les personnes éloignées de l'emploi.

Après une année de structuration de l'offre, la CRESS doit aujourd'hui expérimenter et évaluer cette action.

En 2016, la Ville de Lyon et la cellule « développement économique » de la CRESS collaboreront pour :

- informer et outiller les porteurs de projets et les dirigeants de l'économie sociale et solidaire, acheteurs des entreprises et collectivités territoriales, chercheurs... sur les liens existant ou à développer entre la Responsabilité Sociale des Entreprises et l'ESS. Dans ce cadre, le travail engagé par la Ville de Lyon avec le label « Lyon, ville « équitable et durable » sera valorisé ;
- sensibiliser les acheteurs de la collectivité aux nouvelles opportunités offertes par le Code des Marchés Publics pour faciliter l'accès des entreprises de l'économie sociale et solidaire aux marchés (clauses et marchés réservés).

La CRESS sollicite une subvention de 3 000 € pour la mise en œuvre de sa stratégie dédiée à « l'innovation et aux coopérations économiques », que je vous propose de lui accorder compte tenu de l'intérêt communal présenté par ce dernier.

Par délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, vous avez accordé à l'Association CRESS Rhône-Alpes une subvention de 2 500 € pour la mise en œuvre de sa stratégie dédiée à « l'innovation et aux coopérations économiques ».

Le budget prévisionnel pour cette action est de 75 055 €

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à la CRESS Rhône-Alpes une subvention de 3 000 € pour la mise en œuvre de sa stratégie dédiée à « l'innovation et aux coopérations économiques ».

Action 5 : L'Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire (ARDAB) pour l'organisation du Défi Familles à Alimentation Positive 2016-2017

L'ARDAB organise le cinquième défi « familles à alimentation positive » sur la période octobre 2016-juillet 2017. S'inscrivant dans la lignée du défi "Familles à Energie Positive" porté par les espaces Info Energie, l'ARDAB propose d'accompagner des familles pour leur permettre d'accéder à une alimentation équilibrée et saine tout en conservant la maîtrise de leur budget. Les objectifs du projet sont de :

- sensibiliser un public qui peut être très éloigné de l'agriculture biologique ;
- valoriser les circuits de vente des produits bio locaux auprès des familles ;
- créer du lien social, de la convivialité ;
- faire évoluer les habitudes d'achat et de consommation des familles ;
- démontrer qu'on peut manger bio sans dépenser plus ;
- faire évoluer les idées reçues sur le bio ;
- tisser des liens entre le milieu rural et le milieu urbain.

Les différentes thématiques liées à l'alimentation sont abordées lors d'ateliers proposés à chacune des équipes : culture potagère, apports énergétiques des aliments, cuisine de produits frais, diététique... Les familles sont recrutées par l'intermédiaire de structures relais (centre social, MJC, épicerie sociale et solidaire, maison pour tous, maison de quartier...). Une attention particulière est portée au recrutement de familles peu sensibilisées à ce type de consommation et disposant d'un budget alimentation limité.

A ce titre, en 2015, par délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, vous avez accordé, à l'ARDAB une subvention de 6 000 €

L'Association ARDAB sollicite une subvention de 5 000 €. Le budget prévisionnel de l'Association ARDAB est de 698 250 €, dont 61 782 € pour l'organisation du Défi Familles à Alimentation Positive.

En soutenant ce projet, la Ville de Lyon agit en faveur du développement de la production et de la consommation de produits alimentaires locaux, sains et respectueux de l'environnement. Elle renforce ainsi la création d'une solidarité économique et sociale entre des populations urbaines et rurales. C'est pourquoi, je vous propose d'accorder une subvention de 5 000 € à l'ARDAB pour la mise en œuvre du projet "Familles à Alimentation Positive 2016-2017".

Action 6 : Le collectif associatif 7ICI pour l'organisation du « Défilé de mode décalé »

L'Association 7ICI, installée à la Croix-Rousse, a pour but de mettre en lumière et de promouvoir des créateurs et artistes locaux. Ce projet collectif porté par 9 créatrices permet aux esprits artistiques de se rassembler et de former une communauté autour d'événements festifs et participatifs.

L'Association gère également un atelier boutique pour des jeunes créateurs locaux qui souhaitent professionnaliser leur activité créative et s'enrichir d'actions collectives, d'échanges et de savoir-faire. Les membres bénéficient ainsi d'un espace de travail collaboratif (utilisation mutualisée d'outils, de machines) ou individuel et d'un lieu d'exposition adéquat.

Par ses nombreuses créations à partir de matières recyclées et ses compétences en éco design, ce collectif fait découvrir au plus grand nombre le travail de créateurs et de producteurs ayant des valeurs éthiques. Au-delà de la démarche créative, c'est l'engagement environnemental et social du projet qui est mis en avant auprès des clients et visiteurs de la boutique et plus généralement, auprès des habitants du quartier de la Croix-Rousse. 7ICI est labellisée « Lyon, ville équitable et durable » depuis 2012.

Pour la cinquième année consécutive, l'Association organise son « Défilé de mode décalé » le 15 octobre 2016, place Bertone dans le 4^e arrondissement. Le thème de cette 5^e édition est le « recto/verso » : les créateurs sont appelés à interpréter ce jeu d'oppositions ou de transformations à partir de matériaux de récupération.

7ICI souhaite ainsi faire découvrir au grand public des créations artisanales, locales et écologiques. Ce défilé rassemblera les membres de l'association mais également des artistes et créateurs extérieurs, ainsi que des amateurs passionnés.

L'Association 7ICI sollicite une subvention de 2 000 € pour l'organisation du « Défilé de mode décalé » dont le coût total s'élève à 4 210 €

La promotion de la consommation responsable, notamment dans les métiers du textile et du design, fait partie des axes de travail de la délégation à l'Economie Sociale et Solidaire qui apporte son soutien depuis de nombreuses années à des démarches plus respectueuses de l'Homme et de son environnement. Cette subvention interviendrait également dans le cadre du soutien de la Ville de Lyon à la filière de la mode, du déco et du design.

Vu la délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 4^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1-. Les subventions suivantes sont allouées aux associations ci-dessous, pour un montant total de 33 000 €:

Nom de l'association	Adresse du siège social	Action soutenue	Montant de la subvention
Cap Services	11 rue Duphot 69003 Lyon	Fonctionnement de la Coopérative d'Activités et d'Emploi Cap Services	7 500 €
Cap Services	11 rue Duphot 69003 Lyon	Accompagnement du projet Talent 9	5 500 €
Ronalpia	47 rue Sergent Michel Berthet 69009 Lyon	L'incubateur Ronalpia pour l'accompagnement du projet « Collectif Flous Furieux »	5 000 €
Rhône Développement Initiatives	2 place André Latarjet 69008 Lyon	Fonctionnement de l'association	5 000 €
Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire	11 rue Auguste Lacroix 69003 Lyon	Mise en œuvre de sa stratégie dédiée à « l'innovation et aux coopérations économiques »	3 000 €
ARDAB	234 avenue Général de Gaulle 69530 Brignais	Organisation du défi "Familles à Alimentation Positive 2016-2017"	5 000 €
7ICI	7, rue de Nuits 69004 Lyon	Organisation d'un défilé de mode éthique	2 000 €
Total			33 000 €

2- La dépense en résultant, soit 33 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 52011, programme DEVELOPMENT, opération ESS, nature comptable 6574, fonction 90, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,
Dounia BESSON